



Conférence de presse du 16 août – **exposé de Marie-Thérèse Weber-Gobet, conseillère nationale (PCS, FR)**

Lancement de l'initiative « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) »

## Un impôt raisonnable sur les successions contribue à la consolidation de l'AVS

Le Parti chrétien-social Suisse (PCS) soutient la réforme de la fiscalité successorale pour les raisons suivantes:

### 1. L'AVS repose sur un fondement solide, le financement est acquis à l'heure actuelle, mais ...

Les nouveaux pronostics fédéraux le montrent: l'AVS est actuellement en bonne santé et repose sur un fondement solide. Même si le nombre de retraités en Suisse a doublé depuis 1975 à env. 1,9 millions de personnes, l'AVS réalise chaque année des bénéfices de l'ordre de plusieurs milliards (en l'an 2010 : 1,9 milliards et en 2009 : 3,9 milliards). Jusqu'à présent il ne fut nécessaire qu'une seule fois (en 1999) d'augmenter la TVA de 1% en faveur de l'AVS.

Mais le fait est que le développement démographique conduit à de plus grandes dépenses de la prévoyance vieillesse. Toujours moins de salariés doivent payer toujours plus pour les retraités qui deviennent toujours plus nombreux. Pour financer l'AVS, soit les cotisations des employés et employeurs doivent être augmentées à moyen terme, soit les rentes des retraités réduites.

Pronostic USS: Selon des calculs de l'Union syndicale suisse USS, l'AVS est assurée jusqu'en 2025 sans réduction de prestation ni augmentation de cotisation.<sup>1</sup> Si les salaires et l'emploi se développent comme ces 20 dernières années, l'AVS aura besoin en l'an 2030, selon l'USS, de 1,6% de cotisation supplémentaire.

Pronostic fédéral: La situation est perçue différemment depuis la perspective de l'Etat. Je cite le conseiller fédéral Burkhalter: „Selon nos pronostics, l'AVS tombera dans les chiffres rouges env. en 2020, un peu plus tard qu'estimé jusqu'alors. Mais en même temps nos pronostics confirment: L'AVS a impérativement besoin d'être assainie. Nous travaillons avec plusieurs scénarios. D'après le scénario le plus probable, le fonds AVS couvrira en l'an 2025 moins de 50% d'une dépense annuelle, ce qui signifie que les réserves suffisent pour payer les rentes encore pendant six mois.“<sup>2</sup>

Bilan: Dans 10 à 20 ans le fondement de l'AVS sera fragile. Couvrir le besoin financier supplémentaire par de plus grandes cotisations salariales n'est pas une bonne approche, car cela provoquerait une baisse des salaires ainsi qu'un affaiblissement de la compétitivité des entreprises. En outre, une telle solution ferait du tort à la solidarité entre jeunes et vieux.

<sup>1</sup> Dossier Nr. 76: AHV bleibt stabil. SGB-Finanzierungsszenarien für die AHV  
<http://www.sgb.ch/uploaded/Dossier/>

<sup>2</sup> NZZ, 1. Juli 2011: «Die AHV muss zwingend saniert werden»  
[http://www.nzz.ch/nachrichten/politik/schweiz/die\\_ahv\\_muss\\_zwingend\\_saniert\\_werden\\_1.11128224.html](http://www.nzz.ch/nachrichten/politik/schweiz/die_ahv_muss_zwingend_saniert_werden_1.11128224.html)

## « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) »



Les prestations, de leur côté, ne peuvent pas non plus être réduites. Au contraire: une flexibilisation de l'âge de la retraite réalisable aussi pour les salaires modestes est revendiquée depuis des années. Les prestations de l'AVS sont aujourd'hui si basses qu'elles ne peuvent pas être réduites. De surcroît, les besoins financiers des citoyens ne diminuent pas automatiquement avec l'âge. Il n'est pas juste de réduire en permanence des prestations pour compenser des déficits. Les moyens supplémentaires nécessaires – dans notre proposition le nouvel impôt sur les successions et donations – touchent beaucoup moins la qualité de vie de la population qu'un démantèlement des prestations.

- **Si le développement démographique engendre des déficits, ceux-ci doivent être compensés par un financement additionnel. Réaliser cela par l'impôt sur les successions et donations qui comprend une franchise importante, une exonération des donations au conjoint / partenaire enregistré ainsi qu'aux personnes morale exonérées de l'impôt est une approche intelligente et juste.**

### 2. Les héritages sont obtenus à un âge de plus en plus avancé

Une personne hérite de plus en plus souvent à l'âge de la retraite, en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Je cite d'une étude du bureau BASS: « *L'augmentation de l'espérance de vie a modifié la signification de l'héritage dans le parcours de vie* ». *Déjà aujourd'hui, moins de la moitié de la masse des héritages vont à des héritiers qui ont moins de 55 ans, dans l'an 2020 ce ne sera plus qu'un tiers environ. Cela mène à une concentration des biens dans la génération des retraités, en conjonction avec la proportion croissante de la génération âgée à la masse entière de l'héritage.*<sup>3</sup>

- **Afin d'assurer l'AVS à long terme et de soulager en même temps la génération cotisante, il est approprié que la génération bénéficiant des rentes contribue, elle aussi, au financement de l'AVS au travers d'un impôt modeste sur les successions et donations. Ainsi la compétitivité des entreprises, la consommation intérieure et l'importante cohésion entre les générations peuvent être fortifiées.**

L'impôt envisagé sur les successions rapporterait env. 3 milliards de francs par année, dont 2 milliards reviendraient à l'AVS et un milliard aux cantons.

Marie-Thérèse Weber-Gobet,  
Conseillère nationale PCS

<sup>3</sup> Étude du bureau BASS: Erben in der Schweiz. Eine sozioökonomische Analyse unter besonderer Berücksichtigung der Generationenbeziehungen Zusammenfassung zum Forschungsprojekt Nr. 4045-059627 (im Rahmen des Nationalen Forschungsprogramms 52), 2006, S. XII  
[http://www.buerobass.ch/pdf/2007/Erben\\_in\\_der\\_Schweiz\\_Zusammenfassung\\_deutsch.pdf](http://www.buerobass.ch/pdf/2007/Erben_in_der_Schweiz_Zusammenfassung_deutsch.pdf)